

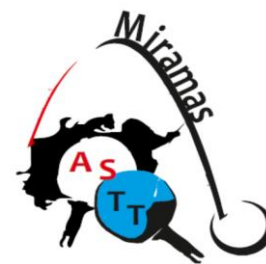
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE MIRAMAS

BP 37 - 13141 Miramas Cedex

Tél : 06.67.58.12.26

Mail : asttmiramas@outlook.fr

Site : www.asttmiramas.fr



REGLEMENT

L'A.S. MIRAMAS Tennis de Table (FFTT n°13130012) organise le dimanche 24 février 2019 au Gymnase Saint SUSPY, son *37^{ème} TOURNOI National B* ouvert aux joueurs et joueuses valides et invalides licenciés traditionnels FFTT et FFH. Il se déroulera sur 22 tables. Il n'y aura pas d'interruption entre 12H00 et 14H00. Une buvette fonctionnera toute la journée.

Article 1 : Le tournoi National B est homologué sous le numéro 1078/2018-B

De ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués.

Chaque joueur devra présenter sa licence en cours de validité, ou faire procéder à la vérification de la licence et du certificat médical via internet ou via l'application SMARTPING.

Article 2 : Le tournoi comprendra 8 tableaux masculins, 1 tableau féminin et 1 tableau Handicap, se déroulant suivant les règlements de la F.F.T.T.

Les inscriptions sont limitées à 3 tableaux par joueur, sauf pour une inscription sur place pour les tableaux les plus élevés sous réserve de places et de ne pas être encore dans les trois autres tableaux.

La dotation est de **3470 €**

| Tableaux | Catégorie | Horaire début | Droits d'engagement | Prix | | |
|-------------|---------------|---------------|---------------------|------------|-----------|-----------|
| | | | | 1/2 finale | Finaliste | Vainqueur |
| Tableau A : | NC-6 | 08H30 | 9,00 € | 15,00 € | 30,00 € | 60,00 € |
| Tableau B : | NC-9 | 10H30 | 9,00 € | 20,00 € | 40,00 € | 80,00 € |
| Tableau C : | NC-11 | 11H30 | 9,00 € | 25,00 € | 50,00 € | 100,00 € |
| Tableau D : | NC-14 | 08H30 | 9,00 € | 30,00 € | 60,00 € | 120,00 € |
| Tableau E : | NC-16 | 09H30 | 9,00 € | 35,00 € | 70,00 € | 140,00 € |
| Tableau F : | NC-18 | 11H45 | 9,00 € | 35,00 € | 75,00 € | 150,00 € |
| Tableau G : | NC-20 | 10H30 | 9,00 € | 40,00 € | 80,00 € | 160,00 € |
| Tableau H : | T.S Messieurs | 12H30 | 10,00 € | 100,00 € | 200,00 € | 400,00 € |
| Tableau I : | Handicap | 13H30 | 9,00 € | 30,00 € | 75,00 € | 150,00 € |
| Tableau J : | T.S Dames | 14H00 | 10,00 € | 100,00 € | 190,00 € | 380,00 € |

Article 3 : Les féminines pourront participer aux tableaux masculins en tenant compte de leurs points licence (site FFTT).

Article 4 : Le tirage au sort (formule mixte) de chaque tableau sera effectué en sortie de poule, par Monsieur **Étienne RAOUL** (JA3) licencié sous le numéro 844950, Juge Arbitre officiel du Tournoi. Monsieur Saïd JAOUAR (JA1), licencié sous le numéro 1313723 assistera Monsieur RAOUL pour la gestion du reste de la compétition.

Article 5 : Les droits d'engagement sont fixés à **9,00 €** par tableau et **10,00 €** pour les tableaux toutes séries Dames et Messieurs. Une remise de **3 €** sera appliquée pour les participants à **3 tableaux**. Toute inscription sur place (dans la mesure du possible) se fera au prix **unique de 10 €**.

Les engagements seront reçus jusqu'à vendredi **22 février 2019 à 12H00** sur le site du club ci-après :

www.asttmiramas.fr

Vous pouvez également vous préinscrire par e-mail à l'adresse **asttmiramas@outlook.fr** (ne pas oublier tous les renseignements nécessaires) jusqu'au 22 février 2019 à 12H00 dernier délai ou par téléphone auprès du Directeur du Tournoi, Monsieur **JAOUAR Saïd** au **06.67.58.12.26**
Renseignements complémentaires auprès de Monsieur **RAOUL Etienne** au **06.03.27.11.32**
Aucune inscription ne sera validée si toutes les rubriques du bulletin d'engagement ne sont pas remplies : Nom Prénom, **N° licence**, Classement, Nombre de points et Tableaux souhaités.

Article 6 : Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches en 11 points sauf pour la finale du tableau TSM qui se jouera au meilleur des 7 manches. Le perdant d'une partie devra arbitrer la suivante ou celle que le juge arbitre lui attribuera.

Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera déclaré forfait par le juge arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Les tableaux se joueront par poule de 3 à **l'exception du tableau H** (Handicap) qui se déroulera sans poules préliminaires.

Les deux premiers des poules de tous les tableaux (A à J) Excepté le tableau (H) seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.

Article 7 : Tableau Handicap : Chaque partie se joue en 42 points avec 2 points d'écart. En fonction de la différence de classements, le joueur le moins bien classé commence avec un nombre défini de points d'avance (voir tableau ci-dessous) :

| | | | | | | | | | | | | |
|------------|----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|
| Différence | 0 | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 |
| | à | à | à | à | à | à | à | à | à | à | à | ou |
| | 99 | 199 | 299 | 399 | 499 | 599 | 699 | 799 | 899 | 999 | 1099 | plus |
| Avance | 0 | 3 | 6 | 9 | 12 | 15 | 18 | 21 | 24 | 27 | 30 | 33 |

Article 8 : Les tableaux (sauf le tableau H) seront composés de poules de 3 joueurs et placés dans un tableau à élimination directe après un tirage au sort par assiettes en formule mixte.
Un maximum de 60 joueurs par tableau.
Les décisions du juge arbitre seront sans appel.
Le pointage devra se faire minimum 30 mn avant l'horaire du tableau.
Le forfait sera prononcé 5 mn après le second appel de son nom.
Aucun repos supplémentaire ne sera accordé aux joueurs évoluant dans plusieurs tableaux.
Les joueurs qui s'engagent dans plusieurs tableaux (3 maximum) pourront être appelés à disputer 2 ou 3 parties consécutives dans des tableaux différents.

Article 9 : Les finales se dérouleront à partir de 19H00. La remise des prix (chèques ou lots) n'aura lieu qu'à partir de cette heure-là ou suivant l'horaire, après la fin du tableau.

Article 10 : L'A.S. MIRAMAS et les responsables des installations déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident.
Les chaussures de sport ainsi qu'une tenue sportive correcte sont obligatoires.
Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du gymnase.
Il est formellement interdit de coller dans l'enceinte du gymnase.

Article 11 : Les balles (plastique ou celluloïd) seront fournies par les participants. En cas de litige entre deux joueurs, on procédera à un tirage au sort.

Article 12 : Le fait de s'inscrire implique l'acceptation du présent règlement. Pour tout point non prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements de la F.F.T.T et F.F.H. En cas de contestation, les litiges seront tranchés par le responsable JA3 du Tournoi.

Plan d'accès

GPS : 43°35'27" N 05°00'06"E

Chemin Du CREUX
13140 MIRAMAS